

LOCATION DE SALLE

Prix HT par Salle

L'Akwa Palace dispose d'un large choix de possibilités grâce à ses 9 salles de réception. Nos salles peuvent accueillir jusqu'à 250 personnes en banquet ou en réunion.

SALLE DE CONFERENCE La location comprend :

Paper-Board, marqueurs
Ecran
Feuilles de papier et crayon,
Bouteille d'eau minérale 0,5 CL

Capacité

De 0 à 20 personnes	100 000 FCFA
De 21 à 40 personnes	150 000 FCFA
De 41 à 60 personnes	175 000 FCFA
De 61 à 80 personnes	210 000 FCFA
De 81 à 100 personnes	250 000 FCFA
De 101 à 250 personnes	300 000 FCFA
De 251 à 350 personnes	375 000 FCFA

PRESTATIONS ANNEXES

Prix HT par personne

Pause café 3 viennoiseries (croissant, pain aux raisins, pain au chocolat) Jus de fruits variés, café, thé, lait	4 200 FCFA
Boissons Chaudes et Froides Jus de fruits variés, Café, thé, lait	3 300 FCFA
Boissons Chaudes Café, thé, lait	1 700 FCFA

LOCATION DE MATERIEL

Prix HT par appareil

Vidéo projecteur	65 000 FCFA
Sonorisation (micros et enceintes)	92 500 FCFA
Sonorisation + animation DJ	185 000 FCFA

SUR DEVIS

Wifi supplémentaire	(prière de nous communiquer le débit sollicité)
Ordinateur Pentium	
Imprimante laser	
Equipement de traduction et interprétation (60 personnes)	
Interprète Anglais-Français	
Couverture photos :	
Couverture photos et vidéos :	
Décoration florale	50 000 FCFA

Sur devis toute demande supplémentaire

CONDITIONS GENERALES

Conditions de réservation

Toute réservation doit être confirmée par écrit (**signature et cachet du client**).

Tout déclenchement de commande est soumis au paiement de la totalité de celle-ci ou à la fourniture d'un bon de commande pour les sociétés ou particuliers autorisés par la direction générale.

Organisation

POUR DES BESOINS DE SECURITE, NOUS EXIGEONS QUE L'ORGANISATEUR FOURNISSE A CHAQUE PARTICIPANT ET INTERVENANT DES BADGES D'IDENTIFICATION QUI CONDITIONNENT LES ENTREES ET LA CIRCULATION A L'INTERIEUR DE L'HOTEL.

L'AKWA PALACE n'est pas responsable des effets, matériels, objets entreposés dans ses salles par le client ou des tiers. L'organisateur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou ses invités pourraient causer à l'occasion de la manifestation. Le client est prié de retirer son matériel laissé dans notre établissement à l'issue de la manifestation. Aucune boisson ou nourriture ne pourra être apportée de l'extérieur sans que le client n'ait obtenu au préalable une dérogation exceptionnelle de l'AKWA PALACE.

Restauration

L'estimation du nombre de vos invités doit nous parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Toute augmentation ou diminution de ce nombre doit nous être communiquée au minimum 72 heures avant la réception. Ce chiffre sera pris en considération pour la facturation, même si le nombre réel des convives s'avérait être inférieur. Si l'AKWA PALACE établit la présence d'un nombre supérieur de convives, ce nombre sera retenu et facturé.

Facturation (condition sinequanone pour tout déclenchement de prestation)

Le présent contrat devra être retourné dûment signé et accompagné au plus tard 72 heures avant la manifestation des 100% du montant total de la prestation.

Lors de la prestation, tout dépassement sur la cotation convenue d'un commun accord devra être réglé sur place en espèce, chèque ou par prélèvement sur carte de crédit.

En cas de dépassement du nombre de convives prévu contractuellement à l'évènement, la responsabilité de l'hôtel est engagée quant à la qualité de la prestation complète (installations, nourritures, sécurité...).

Dans ce cas, des frais supplémentaires seront appliqués suivant la facturation ci-dessous.

<u>Additif</u>	<u>Frais (FCFA HT)</u>
1 - 25	50.000
25 - 50	100.000
51 - 100	150.000
101 - 150	250.000
151 - 250	300.000

En cas de retard de paiement, le recouvrement sera transféré au service adéquat, et une facturation supplémentaire de 100 000 FCFA HT sera appliquée.

Annulations

L'AKWA PALACE se réserve le droit d'annuler le présent contrat si des événements de force majeure l'y contraignent.

Si l'annulation par le client intervient :

- J -120 : L'acompte sera remboursé.
- J-60 : 25% du montant global de l'annulation sera facturé.
- J-30 : 50% du montant global de l'annulation sera facturé
- J-15 : 75% du montant global de l'annulation sera facturé.
- J-7 : 100% du montant global de l'annulation sera facturé.

Décoration

Tout projet de décoration doit être soumis à l'AKWA PALACE pour acceptation.

Les couloirs de circulation et portes de sorties doivent être libres en permanence. Les guirlandes et objets légers doivent être en matière incombustible ou ininflammable.

Droits d'auteurs

Toute manifestation à caractère musical doit faire l'objet par le client d'une déclaration et du paiement des droits auprès de la SOCADRA.

Conditions de règlement

L'acompte demandé concerne nos fournitures et nos prestations de service, le règlement du solde doit intervenir, sauf stipulation contraire, dans les conditions relevées dans la rubrique FACTURATION. Les prix facturés par l'AKWA PALACE sont exprimés HT fermes et non révisables (tva non incluse de 19,25%). Dans le cas où une société ou une agence intermédiaire ferait une réservation pour le compte d'un tiers, c'est la société ou agence émettrice de la réservation qui s'engage à honorer le montant des prestations fournies.

Bon pour accord, signature et cachet du client

Douala, le mardi 13 novembre 2018

AKWA PALACE

